

**ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE  
TENUE LE 20 NOVEMBRE 2014  
AU BUREAU MUNICIPAL**

SONT PRÉSENTS :

Monsieur Guy Rochette, conseiller au siège # 1 et maire suppléant  
Monsieur Alexandre Morin, conseiller au siège # 2  
Monsieur Marc Boiteau, conseiller au siège # 3  
Monsieur Brian Ross, conseiller au siège # 4  
Monsieur Bruce Wallace, conseiller au siège # 5  
Madame Mélanie-Anne Bousquet, conseillère au siège #6

EST ABSENTE:

Madame Dominique Payette, mairesse

Monsieur Guy Rochette préside l'assemblée et madame Guylaine Thibault agit à titre de greffière.

ORDRE DU JOUR :

- 01- Adoption de procès-verbaux.
- 02- Gestion administrative :
  - a) Rapport sur les autorisations de dépenses;
  - b) Comptes à payer;
  - c) Comptes à recevoir;
  - d) État de revenus et dépenses au 30 septembre 2014.
- 03- Budget 2015.
- 04- Immobilisations et infrastructures :
  - a) Pavage d'une partie de l'avenue du Rocher;
  - b) Réfection du réseau pluvial – 38, avenue du Lac.
- 05- Achat de sel et sable pour l'entretien hivernal.
- 06- Nomination d'un maire suppléant.
- 07- Verbalisation et numérotation du chemin du Grand Pic.
- 08- Période de questions.

17-14-01 Adoption de procès-verbaux

Résolution 2014-109 Il est proposé par monsieur Marc Boiteau, appuyé par monsieur Bruce Wallace, tous deux conseillers et unanimement résolu que soit adopté le procès-verbal no. 2014-16, séance extraordinaire du 20 octobre 2014.

17-14-02 Gestion financière.

- a) Rapport sur les autorisations de dépenses

Madame Guylaine Thibault, secrétaire-trésorière, dépose la liste des autorisations de dépenses d'octobre 2014.

Chaque conseiller a reçu une copie de ce document.

b) Comptes à payer

Résolution 2014-110 ATTENDU QUE les comptes à payer au 31 octobre 2014 totalisent un montant de 106 500,08 \$;

ATTENDU QUE chacun des conseillers a reçu une copie de la liste des comptes payables, des factures payées par paiement électronique et des chèques émis sans résolution;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Alexandre Morin, conseiller, appuyé par madame Mélanie-Anne Bousquet, conseillère, et unanimement résolu :

QUE tous les rapports déposés soient acceptés;

QUE soit entériné le paiement des factures payées par paiement électronique ( 36 993,91 \$) ainsi que des chèques émis sans résolution (1 800,03 \$);

QUE soit autorisé le paiement des comptes payables au 31 octobre 2014, et ce, selon les échéances prescrites.

c) Comptes à recevoir

Madame Guylaine Thibault, secrétaire-trésorière, dépose la liste des taxes à recevoir au 3 novembre 2014 qui totalisent un montant de 57 282,28\$.

Chaque conseiller a reçu une copie de ce document.

d) État de revenus et dépenses au 30 septembre 2014

Madame Guylaine Thibault, secrétaire-trésorière, dépose l'état des résultats au 30 septembre 2014.

Chaque conseiller a reçu une copie de ce document.

17-14-03 Budget 2015

Résolution 2014-111 ATTENDU QUE l'absence de la mairesse et de la trésorière adjointe retarde la préparation et l'adoption du budget 2015 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Bruce Wallace, appuyé par madame Mélanie-Anne Bousquet, tous deux conseillers et unanimement résolu :

QUE l'adoption du budget 2015 se tienne le 26 janvier 2015 ;

QU'une copie de cette résolution soit transmise au Ministre des affaires municipales et de l'occupation du territoire.

## 17-04-14 Immobilisations et infrastructures :

## a) Pavage d'une partie de l'avenue du Rocher

Résolution 2014-112 ATTENDU QUE 2 soumissions sur invitation ont été demandées pour le décohésionnement du pavage existant et le pavage d'une surface d'environ 4 000 mètres carrés de l'avenue du Rocher;

ATTENDU QUE la compagnie P.E. Pageau n'a pas déposé sa soumission;

ATTENDU QUE le prix soumis par Pavage Rolland Fortier est inférieur au prix payé en 2012 pour le même travail;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Alexandre Morin, appuyé par monsieur Marc Boiteau, tous deux conseillers et unanimement résolu :

QUE soit entériné le contrat accordé à Pavage Rolland Fortier inc. pour le décohésionnement et le pavage d'une partie de l'avenue du Rocher, et ce, à un coût de 17,70 \$ par mètre carré;

QUE cette dépense, d'environ 80 000 \$ soit acquittée à même le budget courant.

## b) Réfection du réseau pluvial – 38, avenue du Lac

Résolution 2014-113 ATTENDU QU'une inspection par caméra du réseau pluvial municipal traversant le terrain privé sis au 38 de l'avenue, a démontré une détérioration majeure;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Marc Boiteau, appuyé par monsieur Brian Ross, tous deux conseillers et unanimement résolu :

QUE soit approuvé les travaux, réalisés en régie interne, menant au remplacement de ce tronçon de conduite pluvial;

QUE cette dépense d'environ 25 000 \$ soit acquittée à même le budget courant

17-14-05 Achat de sel et sable pour l'entretien hivernal

Résolution 2014-114 ATTENDU QUE pour l'entretien hivernal, 30 tonnes de sel de déglçage et 275 tonnes de sable seront nécessaires ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Bruce Wallace, conseiller, appuyé par madame Mélanie-Anne Bousquet, et unanimement résolu d'entériner les achats suivants :

Sel	Mines Seleine	91,54 \$/tonne
Sable	Transports Richard Craig	8,75 \$/tonne

17-14-06 Nomination d'un maire suppléant

Résolution 2014-115 Il est proposé par monsieur Marc Boiteau, conseiller, appuyé par monsieur Alexandre Morin, conseiller, et unanimement résolu de nommer monsieur Guy Rochette, conseiller, au poste de maire suppléant, et ce, pour les douze prochains mois.

17-14-07 Verbalisation et numérotation du chemin du Grand Pic

Résolution 2014-116 Considérant que la Loi sur les compétences municipales permet à une municipalité de verbaliser les voies et chemins sur son territoire;

Considérant le besoin d'attribuer un toponyme pour l'allée d'accès menant aux constructions sis sur les lots 4 243 917, 4 245 050, 4 309 998 et 4 309 997 du cadastre de Québec afin de numérotter de manière convenable les résidences sises sur ladite allée d'accès et d'améliorer la sécurité des usagers et des résidents ;

Considérant que l'odonyme retenu respecte les règles d'écriture et les politiques toponymiques de la Commission de toponymie du Québec;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alexandre Morin, appuyé par monsieur Bruce Wallace, tous deux conseillers, et unanimement résolu que le conseil municipal attribue l'odonyme « chemin du Grand Pic » à l'allée d'accès illustré sur la description cadastrale annexée à la présente résolution.

17-14-08 Période de questions

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur Guy Rochette, maire suppléant, propose de répondre aux questions des citoyens présents.

Résolution 2014-117 Il est proposé par monsieur Marc Boiteau, conseiller, appuyé par monsieur Brian Ross, conseiller, et unanimement résolu de lever la présente assemblée.

---

Guy Rochette, conseiller municipal et maire suppléant

---

Guylaine Thibault, directrice générale et secrétaire-trésorière